



Politique

Un moment clé où Cantal et ruralité ont une carte à jouer

Bernard Delcros, sénateur du Cantal, a souhaité, cent jours après son élection, s'adresser aux Cantaliens à un « moment clé où le Cantal a une carte à jouer ». « Je veux tout d'abord remercier les élus cantaliens pour leur soutien ». Un soutien qu'ils ont apporté massivement. Les résultats obtenus par Bernard Delcros dès le premier tour avaient été sans équivoque. Pour le sénateur « cela approuve et encourage ma ligne » et d'énumérer ses trois principes : « rester toujours libre » « c'est à la fois mon ADN et un gage d'efficacité », « rassembler » autour de l'intérêt général, et être dans une « attitude responsable » « ne pas se laisser aller à des postures politiciennes ».

Les engagements de Bernard Delcros

Le sénateur a ensuite voulu faire le point sur son engagement dans cette nouvelle mandature et indiqué qu'il avait obtenu plusieurs fonctions permettant d'avoir « les meilleurs leviers pour défendre le Cantal et la ruralité ».

Il a donc été élu vice-président de la commission des finances en charge de la politique des territoires. Il a été élu vice-président de la commission supérieure du numérique et des postes qui dépend du premier ministre et du ministre de l'économie, avec une mission de contrôle à la fois des activités postales, de la présence postale, mais également du téléphone mobile et d'internet, précisant que c'était un enjeu important pour un département comme le Cantal et la ruralité. Chaque année cette commission rend un rapport au Premier ministre et au Parlement.

Bernard Delcros est aussi vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation « à un moment important avec l'arrivée de la loi 4D⁽¹⁾ ».

Il est également comme dans la précédente mandature, vice-président du groupe d'étude sur le développement économique dans la montagne, et renouvelé en tant que secrétaire général de l'association nationale nouvelle ruralité. « L'objectif c'est d'agir pour que la ruralité soit vraiment reconnue comme une chance pour le pays et pour qu'elle prenne toute sa place dans les politiques publiques et notamment dans les politiques de l'État ».

Des mesures à saisir pour les collectivités

Pour Bernard Delcros, 2021 est un moment clé « c'est l'année du plan de relance, il faut absolument que le Cantal tire son épingle du jeu du plan de relance » ajoutant « il y a des opportunités à saisir ». Le sénateur a rappelé que les collectivités territoriales assuraient 70% des investissements publics. « Nous avons réformé la DETR⁽²⁾ pour la concentrer



Cinq mois après sa réélection, le sénateur Bernard Delcros appelle le Cantal à saisir les opportunités qui s'offrent à lui

sur les territoires les plus ruraux ». Pour le Cantal cela représente +3% par an durant plusieurs années, ce qui représente sur un fonds de 11,5 millions d'euros, 350 000 € en plus par an. A cela s'ajoutent deux enveloppes exceptionnelles : l'une d'un milliard sous forme de subventions directes aux communes et aux intercommunalités, soit 120 millions délégués au Préfet de région, et une seconde enveloppe de 950 millions pour des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics. Il est important que les collectivités saisissent cette opportunité et aient des projets.

A cela s'ajoutent, « toujours en 2021 », précise le sénateur, les CRTE, contrats de relance et de transition écologique. Une deuxième génération de contrat de ruralité entre l'État et les collectivités qui permet aux collectivités de programmer des investissements sur 5 ans, soit le temps du mandat, avec une enveloppe de 570 millions par an affectés à ces contrats. Quatre sont prévus pour le Cantal ; ces contrats seront signés par le SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, par le SCOT du Haut Cantal Dordogne, par Hautes-Terres Communauté et par Saint-Flour Communauté. Ces contrats pourront porter des projets intercommunaux et des projets communaux. Ils devront être prêts pour le mois de juin 2021, avertit Bernard Delcros.

Le sénateur du Cantal a ensuite évoqué le programme Petites Villes de Demain et le maintien de tous les dispositifs liés aux zones de revitalisation rurales (ZRR), au moins jusqu'au 31 décembre 2022. Il a surtout annoncé dans la nouvelle loi

de finances pour 2020, la création d'une zone de revitalisation des commerces en milieu rural (Zorcomir). Sont classées en Zorcomir les communes qui ont moins de 3 500 habitants, qui n'appartiennent pas à une aire urbaine de plus de 10 000 emplois et qui comptent jusqu'à 10 commerces. Il sera possible pour la collectivité d'exonérer totalement ou partiellement une partie de la fiscalité locale de manière temporaire pour 2021-2023, l'État compensera partiellement cette exonération et Bernard Delcros de préciser « dans le Cantal 154 communes y sont éligibles ». Le sénateur a rappelé que jusqu'en 2022, les collectivités sont exonérées de procédure de mise en concurrence dans les marchés publics pour des dépenses inférieures à 100 000€, que le prêt à taux zéro en zone rurale est maintenu pour les primo-accédants pour 2021-2022. Le sénateur a également indiqué que la péréquation avait été augmentée à 180 millions d'euros. Dans le domaine de la biodiversité, Bernard Delcros a déposé des amendements pour revaloriser l'assiette et l'enveloppe des dotations liées aux zones de protection Natura 2000 qu'il souhaite pouvoir élargir à d'autres zones de protection.

Des opportunités à saisir pour le Cantal

Dans le plan de relance, des opportunités sont à saisir pour le Cantal dans différents domaines. Le premier c'est le ferroviaire. Un budget de 4,7 milliards d'euros est prévu pour les petites lignes « il faut que le Cantal ait sa part » a affirmé Bernard Delcros, pensant à la ligne Aurillac-Brive et la

relance du train de nuit entre Aurillac et Paris, et de préciser qu'il devait prochainement rencontrer le Ministre des transports pour traiter ces sujets.

Concernant le volet routier, le contrat de plan État-Région (CPER) qui débute en 2023, le sénateur a réinsisté sur la nécessité d'avancer sur le dossier de rénovation de la N.122 « toutes les études devront être achevées pour être en capacité de terminer les aménagements ».

Défendre l'agriculture de montagne

Concernant l'agriculture, le sénateur a également affirmé que « c'est un moment clé pour notre agriculture avec la nouvelle PAC qui se met en place, les choses vont se jouer les semaines prochaines » rappelant que dans le budget de l'Europe, la tentative de réorientation des aides vers les filières végétales ». Bernard Delcros a souligné que certaines aides étaient particulièrement menacées, comme le couplage des aides, les ICHN ou les dotations jeunes agriculteurs. Avec dix collègues sénateurs nous avons saisi le Ministre de l'agriculture pour lui faire valoir les attentes de la filière élevage du Massif-Central afin de lui demander un rendez-vous.

Sur les traités de libre-échange⁽³⁾, Bernard Delcros a rappelé son opposition, soulignant qu'ils étaient devenus d'autant plus incohérents depuis la crise sanitaire, avec la volonté de relocaliser nos productions.

La ruralité doit jouer son rôle

Dans le cadre du Ségur de la Santé, il avait été décidé une revalorisation de 183€ nets par mois. Cependant, certains services dans un même établissement avaient été oubliés, à savoir les agents des services à domicile et des services long séjour (EHPAD) des établissements hospitaliers et des structures publiques. Un accord est intervenu le 10 février sur ce sujet sur lequel le sénateur cantalien a affirmé s'être particulièrement investi.

Bernard Delcros a rappelé l'importance de la loi 4D qui a finalement été inscrite à l'ordre du jour du Gouvernement, soulignant que c'était un nouvel acte de décentralisation et donc qu'il était particulièrement important pour le Cantal de savoir quelles compétences vont être transférées, AIS, RSA, APA, comment elles vont être financées. C'est la différenciation qui permet de pouvoir appliquer les lois de manière différenciée en fonction de la réalité du terrain. C'est ce que l'on demande depuis longtemps. La question de l'artificialisation des terres ne se pose pas de la même façon dans chacun des départements.

Il est prévu le transfert des routes nationales « le Cantal n'y a pas intérêt » a affirmé Bernard Delcros, indiquant « je suis intervenu auprès de la Ministre pour que le choix soit laissé au département ».

Le sénateur a rappelé que seraient examinés dans les prochains mois : le Projet de loi confortant le respect des principes de la République (dans lequel est intégrée l'instruction à domicile), le Projet de loi relatif à la sécurité globale, et un petit peu plus tard le Plan Climat ; sujets tous importants. Sur tous ces sujets Bernard Delcros a déclaré « mon engagement est total et ma motivation est intacte », tout en concluant « quand on regarde les événements qui se sont passés depuis deux à trois ans, le mouvement des gilets jaunes, le grand débat qui a suivi où les élus ruraux se sont fait entendre, la crise sanitaire qui a remis en cause un certain nombre de certitudes et surtout qui a permis à beaucoup de prendre conscience que la ruralité avait un intérêt pour le pays ». Tous ces événements ont replacé la ruralité au cœur du débat, un secrétariat d'État à la ruralité a été créé « il faut permettre à la ruralité de jouer son rôle pour répondre aux enjeux auxquels est confronté le pays ».

Stéphane Briant

(1) La Loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) a pour objectif modifier les compétences des collectivités locales. Entre en question, la gestion de l'APA, de l'AIS ou du RSA qui pourrait revenir dans le giron de l'État.

(2) Dotation d'équipement des territoires ruraux.

(3) Le Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) et le Marché commun du Sud (MerCoSur).